

FCP VALEURS QUIETUDE 2017

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 arrêtés au 31 décembre 2015, faisant apparaître un total actif de 20 154 209 DT, un actif net de 20 070 144 DT pour 4 030 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 4 980,184 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2017, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 29 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
ECC-MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		5 999 222	8 024 659
Obligations et valeurs assimilées		9 587 985	11 291 291
Titres OPCVM			
	3.1	15 587 207	19 315 950
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	4 567 002	1 971 699
		4 567 002	1 971 699
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		20 154 209	21 287 649
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	72 992	80 327
Autres créditeurs divers	3.4	11 073	10 598
TOTAL PASSIF		84 065	90 925
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	19 637 244	20 686 158
Sommes capitalisables	3.6	432 900	510 566
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		432 900	510 566
ACTIF NET		20 070 144	21 196 724
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 154 209	21 287 649

**ETATS DE RESULTATS ARRETES
AUX 31 DECEMBRE 2015**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		720 441	803 249
Dividendes	4.1	212 787	250 693
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	507 654	552 556
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	49 406	50 764
<i>Total des revenus des placements</i>		769 847	854 013
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<304 018>	<310 158>
<i>Revenu net des placements</i>		465 829	543 855
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<29 323>	<30 003>
<i>Résultat d'exploitation</i>		436 506	513 852
Régularisation du résultat d'exploitation		<3 606>	<3 286>
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		432 900	510 566
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		3 606	3 286
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<1 110 012>	<112 052>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		<804>	<30 584>
<i>Frais de négociation de titres</i>		<10 453>	<5 048>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<684 763>	366 168

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<684 763>	366 168
Résultat d'exploitation		436 506	513 852
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<1 110 012>	<112 052>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<804>	<30 584>
Frais de négociation de titres		<10 453>	<5 048>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-
<u>Transactions sur le capital</u>		<441 817>	<278 369>
Souscriptions		-	-
Capital		-	-
Régularisation de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Rachats		<441 817>	<278 369>
Capital		<446 970>	<276 963>
Régularisation de l'exercice		<7 068>	<9 883>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<11 032>	<6 174>
droit de sortie		23 253	14 651
<u>Variation de l'actif net</u>		<1 126 580>	87 799
<u>Actif net</u>			
- En début de l'exercice		21 196 724	21 108 925
- En fin de l'exercice		20 070 144	21 196 724
<u>Nombre de parts</u>			
- En début de l'exercice		4 119	4 175
- En fin de l'exercice		4 030	4 119
<u>Valeur liquidative</u>		4 980,184	5 146,085
<u>Taux de rendement</u>		-3,22%	1,78%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est un fonds commun de placement de catégorie mixte à capital garanti, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 avril 2012 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de cinq ans depuis sa date de constitution soit le 17 août 2012.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2017.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2015.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués en date d'arrêté à leur valeur de marché au 31/12/2015, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligation et valeur similaires non admise à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors assimilable sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
AETECH	5 618	33 708	7 921	0,04%
AMEN BANK	2 632	79 537	61 510	0,31%
ASSAD	18 000	141 834	95 022	0,47%
ASSURANCES SALIM	3 850	95 932	105 875	0,53%
ATTIJARI BANK	9 000	197 122	216 261	1,07%
ATTIJARI LEASING	14 400	399 451	311 832	1,55%
BH	44 760	498 156	543 834	2,70%
BNA	1 000	11 516	11 058	0,05%
CITY CARS	17 450	191 078	232 137	1,15%
ELECTROSTAR	1 500	22 500	5 814	0,03%
EURO-CYCLES	5 000	71 351	170 685	0,85%
LAND`OR	50 500	321 718	226 846	1,13%
MIP	6 096	28 651	7 071	0,04%
MPBS	44 650	269 498	227 447	1,13%
NEW BODY LINE	13 000	111 780	96 668	0,48%
SAH TUNISIE	37 200	313 982	360 989	1,79%
SERVICOM	74 435	1 305 339	456 882	2,27%
SIMPAR	2 812	142 645	93 156	0,46%
SITS	40 565	92 262	92 772	0,46%
SOPAT	140 177	421 968	341 471	1,69%
SOTIPAPIER	190 000	940 281	741 380	3,68%
STAR	4 987	805 657	774 566	3,84%
TELNET HOLDING	54 900	278 621	186 495	0,93%
TPR	58 500	248 600	182 696	0,91%
TUNINVEST-SICAR	40 000	375 872	442 840	2,20%
TUNISIE LEASING	352	7 255	5 994	0,03%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		7 406 314	5 999 222	29,77%

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>B-Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AIL 2013-1 TF	15 000	900 000	929 607	4,61%
TL SUBORDONNE 2013	17 000	1 020 000	1 058 080	5,25%
Total Obligations de sociétés		1 920 000	1 987 687	9,86%
<u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 03/2016 5.25%	1 462	1 459 807	1 511 377	7,50%
BTA 12/2016 5.25%	2 200	2 185 100	2 191 269	10,87%
BTA 07/ 2017 6.75%	3 744	3 904 992	3 897 653	19,34%
Total Bons du trésor assimilables		7 549 899	7 600 298	37,71%
Total obligations et valeurs assimilées		9 469 899	9 587 985	47,57%
Total		16 876 213	15 587 207	77,34%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	4 946 181
	4 946 181

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêt courus</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions	5 896 813	-	5 893 009	< 3 804 >
BTA	997 000	40 219	1 040 219	3 000
Obligation	640 000	143 360	783 360	-
TOTAL	7 533 813	183 579	7 716 588	< 804 >

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Achats souscriptions à régler	-	< 9 259 >
Vente titres a encaisser	-	29 764
Amen Bank	4 559 870	1 951 194
Intérêts courus sur dépôt a vue	8 915	-
R/S à opérer sur dépôt a vue	<1 783 >	-
	<u>4 567 002</u>	<u>1 971 699</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	69 965	74 013
Rémunération du dépositaire à payer	3 027	6 314
	<u>72 992</u>	<u>80 327</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 126	8 339
Redevance CMF	1 717	1 794
Intérêts intercalaires	285	465
Retenue à la source à payer	945	-
	<u>11 073</u>	<u>10 598</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>
Capital au 1^{er} janvier 2015	
Montant	20 686 158
Nombre de part	4 119
Nombre de porteurs de parts	222
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts entrant	-
Rachats effectués	
Montant	446 970
Nombre de parts	89
Nombre de porteurs de parts sortant	5
Autres mouvements	
Frais de négociation de titre	< 10 453 >
Variation de plus ou moins-values potentiels sur titres	< 1 110 012 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	< 804 >
Droit de sortie	23 253
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 3 462 >
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	510 566
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	< 11 032 >
Capital au 31 décembre 2015	19 637 244
Nombre de parts	4 030
Nombre de porteurs de parts	217
Taux de rendement	< 3,22% >

3.6 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat d'exploitation	436 506	513 852
Régularisation du résultat d'exploitation	< 3 606 >	< 3 286 >
	<u>432 900</u>	<u>510 566</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>au 31/12/2014</u>
Dividende ASSURANCES SALIM	5 674	6 375
Dividende EURO-CYCLES	6 084	104
Dividende STAR	15 266	9 425
Dividende AMEN BANK	5 754	5 923
Dividende TUNINVEST-SICAR	46 500	48 404
Dividende ASSAD	5 400	11 392
Dividende ATTIJARI BANK	13 500	-
Dividende ONE TECH HOLDING	1 913	29 400
Dividende SAH TUNISIE	6 262	28 476
Dividende SOTIPAPIER	39 132	50 000
Dividende CITY CARS	13 960	18 326
Dividende ATTIJARI LEASING	16 680	5 035
Dividende TPR	13 455	-
Dividende MPBS	10 269	9 000
Dividende SIMPAR	2 625	7 173
Dividende SIMPAR NG 2014	797	-
Dividende NEW BODY LINE	5 460	4 812
Dividende SITS	4 056	1 024
Dividende TUNISIE LEASING	-	7 330
Dividende SIAME	-	6 494
Dividende GIF	-	2 000
	<u>212 787</u>	<u>250 693</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2015 au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014 au</u> <u>31/12/2014</u>
Intérêts sur BTA	387 103	395 980
Intérêts sur Obligations	120 551	156 576
	<u>507 654</u>	<u>552 556</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2015 au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014 au</u> <u>31/12/2014</u>
Intérêt sur Certificat de dépôt	-	24 525
Intérêt sur Billets de trésorerie	-	-
Intérêt sur dépôt à vue	49 406	26 239
	<u>49 406</u>	<u>50 764</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2015 au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014 au</u> <u>31/12/2014</u>
Rémunérations du gestionnaire	291 593	297 518
Rémunération du dépositaire	12 425	12 640
	<u>304 018</u>	<u>310 158</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2015 au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014 au</u> <u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	21 059	21 424
Honoraires du commissaire aux comptes	8 126	8 339
Autres frais	138	240
	<u>29 323</u>	<u>30 003</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part:

<u>Données par part</u>	<u>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014 au 31/12/2014</u>	<u>Du 21/12/2012 au 31/12/2013</u>
Revenus des placements	191,029	207,335	184,964
Charges de gestion des placements	< 75,439 >	< 75,299 >	< 67,124 >
Revenus net des placements	115,590	132,036	117,840
Autres produits	-	-	-
Autres charges	< 7,276 >	< 7,284 >	< 7,170 >
Résultat d'exploitation (1)	108,314	124,752	110,670
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,895 >	< 0,798 >	< 0,413 >
Sommes capitalisables de l'exercice	107,419	123,954	110,257
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	< 275,437 >	< 27,204 >	< 68,665 >
Frais de négociation de titres	< 2,594 >	< 1,226 >	< 1,372 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	< 0,200 >	< 7,425 >	13,744
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	< 278,231 >	< 35,854 >	< 56,293 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 169,917 >	88,897	54,377
Droit de sortie	5,770	3,557	1,993
Résultat non distribuable de l'exercice	< 272,461 >	< 32, 297 >	<54, 300 >
Régularisation de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 0,859 >	< 1,602 >	0,073
Somme non distribuables de l'exercice	< 273,320 >	< 33,899 >	< 54,227 >
Valeur liquidative	4 980,184	5 146,085	5 056,030

5-2 Ratios de gestion des placements :

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,44%	1,45%	1,32%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,14%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,06%	2,38%	2,18%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées, et autres valeurs ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 25% hors taxe de la différence entre le rendement réalisé au bout des cinq ans et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2017. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.